



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26/07/2023 /  /   
Dossier complet le :  / 26/07/2023 /   
N° d'enregistrement : F09323P0232

## 1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un complexe hôtelier et d'une résidence de tourisme

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination  Raison sociale   
PACA PROMOTION  
N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)   
8 0 0 7 3 2 9 2 7 0 0 0 1 0 SARL  
Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur  
Nom  Prénom(s)   
CARDONA OLIVIER

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-a) Travaux et constructions qui créent une SDP supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>	Construction d'un hôtel et d'une résidence de tourisme avec surface de plancher administrative de 12 800 m <sup>2</sup> .
41-a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités	Création de 250 places de stationnement ouvertes au public.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Une consultation d'opérateurs pour la mise à disposition du foncier dit "Projet hôtelier Pré Chabert" a été lancée par la mairie du Monétier-les-Bains le 24 août 2021 au terme de laquelle le présent groupement a été retenu par délibération du 3 août 2022.

Le projet comprend la construction d'un complexe touristique composé des équipements suivants :

- Un hôtel 4 étoiles de 80 chambres et ses parties communes (accueil, restaurant, bar, piscine, espace bien-être) ;
- Une résidence de tourisme 4 étoiles de 108 appartements et ses parties communes (accueil, fitness, piscine) ;
- Une résidence hôtelière 5 étoiles de 15 appartements ;
- 47 logements saisonniers (dont 6 remis en dation à la commune du Monétier les Bains) ;
- Un parking de 460 places de stationnement dont 54 places aériennes et 406 places en sous-sol (dont 250 publiques remises en dation à la commune du Monétier les Bains) ;
- Un espace commercial de 350 m<sup>2</sup> remis en dation à la commune du Monétier les Bains.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre l'extension du village du Monétier les Bains par la valorisation d'un front de neige de qualité.

La présence des Bains chauds sur l'autre rive de la Guisane, le front de neige, départ et arrivée du domaine skiable au pied des façades Est, la nécessité d'un parking public en plus des besoins propres de l'opération, la pertinence de la création d'un front commercial sont les données de base définissant les objectifs du projet. Les liens piétons avec le reste de la station sont une préoccupation majeure du projet en intégrant et qualifiant le cheminement aux équipements existants.

La conservation dans un esprit de patrimoine paysager important, du bosquet, est l'une des composantes fortes de cette opération. Cet élément végétal sera retravaillé et entretenu afin de devenir une pièce centrale de la partie Nord du projet.

La localisation du projet au sein de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) n°1 - CCAS / PRE CHABERT permet de définir les objectifs de la commune du Monétier Les Bains auquel le projet tend à répondre. Le projet s'inscrit également au sein de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) structurante "Pré Chabert" inscrite au SCOT du Briançonnais approuvé le 3 juillet 2018 et intégrée au PLU.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée à Septembre 2024. La durée de ces travaux est estimée à 24 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Démolition des aménagements existants,
- Terrassements des plateformes voirie,
- Réalisation des réseaux primaires,
- Réalisation des voiries provisoires,
- Terrassements généraux,
- Constructions des bâtiments,
- Réalisation des réseaux secondaires de desserte des bâtiments,
- Réalisation des voiries définitives (reprise du revêtement de surface),
- Réalisation des aménagements paysagers.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, l'opération engendrera une augmentation de l'activité humaine liée à l'activité commerciale et touristique du projet. Il est donc prévu d'augmenter le trafic routier dans le cadre de la présente opération. Cette augmentation a été quantifiée dans l'étude de trafic présentée en annexe 10 du présent dossier. Les impacts acoustiques et en qualité de l'air ont également été quantifiés dans les études présentées respectivement en annexes 11 et 12.

Un parking souterrain sera créé afin de combler les besoins en places de stationnement des futurs occupants et des usagers du domaine skiable. Il sera donc réalisé 460 places de stationnement dont 250 seront ouvertes au public.

Le site, à l'état actuel, dispose d'un accès existant depuis la route du Club en raison de la présence du Village Vacances et du CCAS. Cet accès sera donc adapté et restructuré pour permettre une desserte aisée en direction du parking souterrain.

Les cheminements doux existants (piste de ski de fond, accès au centre-village et au front de ski, ...) seront maintenus et renforcés dans le cadre de l'opération.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire, auquel sera jointe la décision de l'autorité environnementale.

De plus, un dossier de déclaration Loi sur l'Eau (procédure IOTA) sera rédigé pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Surface du terrain	18 912 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher administrative	12 800 m <sup>2</sup>
- Voiries et autres surfaces revêtues (cheminements piétons, terrasses, ...)	4 800 m <sup>2</sup>
- Espaces verts	7 200 m <sup>2</sup>
- Places de stationnement (dont ouvertes au public)	460 places (dont 250)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est située dans le domaine Pré Chabert appartenant à la station de Serre Chevalier.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération est située l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins (FR3400005).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Monétier Les Bains est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Hautes-Alpes approuvé en 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Chapelle Saint-André, ancienne église paroissiale (1910030735) : 300 m - Ferme avec cadran solaire (1910030736) : 300 m - Chapelle Saint-Martin (1910030673) : 450 m - Cimetière (1910030625) : 300 m - Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul (1910030624) : 300 m - Eglise paroissiale de l'Assomption (1910030641) : 350 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une ZH à préserver est mentionnée sur le site du projet. La forme de cette ZH et sa déconnexion de la Guisane nous ont questionnés. Nous avons superposé la couche de l'AZI et avons constaté qu'il s'agissait certainement d'un bug informatique. Pour nous en assurer, nous avons demandé au CRIGE la dernière mise à jour de la couche ZH PACA et en effet, cette cartographie ne fait plus figurer la ZH initiale. Des sondages ont été réalisés pour confirmer l'absence de ZH.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Monétier Les Bains est couverte par un PPRN approuvé le 11/06/2008 et modifié le 28/08/2018.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Monétier les Bains est classée comme commune comportant des sites répertoriés dans la base de données BASIAS (activités industrielles et de services). La zone de projet est éloigné de plus de 1 km du site le plus proche. Aucun site de la base de données des sols pollués (BASOL) n'est référencé sur la commune du Monétier les Bains. Les données disponibles ne permettent pas de définir la zone de projet comme un site potentiellement pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Monétier les Bains est alimentée en eau potable par l'eau provenant des sources présentes en altitude. Il n'y a donc pas de captage d'alimentation en eau potable à proximité de l'opération.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZSC "Combeynot - Lautaret - Ecrins" (FR9301498) située à 1.4 km au Nord-Ouest du projet, - ZPS "Les Ecrins" (FR9310036) située à 3.5 km au Sud-Ouest du projet, - ZSC "Clarée" (FR9301499) située à 4.0 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (Vallée de la Clarée et Vallée étroite) est situé à plus de 4 km de la zone de projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du complexe hôtelier impliquera une augmentation des consommations en eau potable et donc indirectement des prélèvements d'eau plus importants. En raison de l'affluence (95 chambres d'hôtel + 155 appartements) et sur la base de 150 l/j/hab (circulaire n°97-49 du 22/05/97) on peut estimer la consommation d'eau potable à environ 98 m³/jour. La ville du Monétier les Bains est essentiellement alimentée en eau potable par les sources de montagne affluentes de la Guisane.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet. Une étude hydrogéologique est en cours avec notamment la mise en œuvre de 6 piézomètres répartis sur l'emprise du site. Leur suivi pendant 1 an permettra de préciser les niveaux de la nappe et de vérifier ainsi la nécessité du pompage d'une éventuelle nappe souterraine en phase travaux. La note préliminaire de l'étude hydrogéologique est présentée en annexe 15 du présent dossier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En première approche, l'opération sera excédentaire en matériaux. Les matériaux non réutilisés ou impropres au réemploi seront évacués dans des décharges adaptées, dans le respect de l'environnement. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'opération ne paraît pas déficitaire en matériaux. Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain dispose de plusieurs espaces verts sur son assiette foncière, notamment un bosquet sur un amoncellement rocheux. Ce bosquet sera conservé et les arbres existants seront conservés pour la plupart. Tous les espaces non affectés aux constructions, voiries et parkings seront traités en espaces verts. Une évaluation Natura 2000 présentée en annexe 13 du présent dossier permet de catégoriser la biodiversité existante, de justifier des incidences du projet vis-à-vis de cette dernière et de proposer des mesures ERC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à environ 1.4 km de la zone de projet. Les incidences du projet de construction assorti de ses engagements sont négligeables et ne remettent pas en cause la pérennité des sites N2000 tant en phase travaux qu'en phase exploitation (voir annexe 13). Notamment, le projet est situé en partie sur l'habitat du Léopard Vivipare, et sur une station de Gagea Villosa. La version initiale du plan de masse a donc été revue par rapport au projet initial notifié au concours avant connaissance de cet habitat pour intégrer la conservation de la zone d'habitat de ces espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Excepté pour le boisement mixte (bosquet) qui sera conservé dans le cadre du projet, le site est actuellement occupé par une prairie de fauche. La consommation des espaces naturels est donc très limitée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN : Zonage R1, B3 et B14 correspondant au risque d'inondation par débordement de la Guisane. L'opération respectera les prescriptions du PPRN sur l'ensemble de ces zones (voir annexe 14).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par la création du complexe hôtelier et du parking ouvert au public, le projet induira une légère augmentation du trafic et des déplacements à l'intérieur et à proximité du site. L'étude d'impact circulatorie présentée en annexe 10 permet de quantifier cet impact. L'augmentation du trafic n'est cependant pas de nature à créer de difficultés dans la zone et les infrastructures actuelles de voiries permettent d'absorber ce surplus.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux et opérationnelle, le projet pourra être source de bruits. L'étude d'impact acoustique présenté en annexe 12 permet de justifier d'un impact non significatif voire négligeable du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure des chaussées.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération comportera des éclairages nocturnes localisés le long des voies internes au projet. Les candélabres seront équipés d'ampoule à sodium basse pression ou de LED, offrant 20 lux moyen
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage sera le moins haut possible : la hauteur du mât sera égale à la largeur de la chaussée avec une inter-distance de 15 m. Il sera indirect ou au ras du sol.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un système d'assainissement pluvial comprenant un dispositif de traitement qualitatif et d'une rétention qui se vidangera à débit régulé.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vers le milieu naturel pour les EP. Les eaux usées du projet seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant à proximité du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La préservation du cône de vue depuis les Grands Bains et le centre-ville du Monétier les Bains sera respectée dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est actuellement occupée par quelques bâtiments et une prairie de fauche. Le terrain fera l'objet d'une viabilisation comportant un complexe hôtelier, ce qui augmentera les activités touristiques du secteur en conformité avec l'OAP n°1 du PLU du Monétier les Bains.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Mesures compensatoires liées au traitement de la pollution générée par le projet en annexe 9.

Mesures d'évitement déjà prises lors de la conception du projet :

- Adaptation du projet pour préserver la station de Gagea Villosa, l'habitat du Léopard Vivipare et du Léopard des Murailles et la totalité du bosquet ;
- Conservation du cône de vue des Bains ;
- Conformité au PPRI notamment par l'absence de sous-sols en zone B3 du PPR.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement, le trafic et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Le projet est en conformité avec l'OAP du PLU du Monétier les Bains,
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux,
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase exploitation.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Zonage PLU du Monétier Les Bains au niveau de la zone de projet Annexe 9 : Mesures compensatoires destinées à réduire les effets négatifs notables au projet Annexe 10 : Étude de trafic et d'impact circulaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 11 : Étude d'impact du projet sur la qualité de l'air Annexe 12 : Étude d'impact acoustique du projet Annexe 13 : Évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 14 : Note de conformité vis-à-vis du risque inondation Annexe 15 : Étude hydrogéologique Annexe 16 : Courrier de l'ABF du 14/03/2023 et compte-rendu de la réunion du 17/05/2023 avec l'ABF	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

DocuSigned by:  
  
E34D7DD7669D4B3...

Signature du (des) demandeur(s)